



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de
Montereau et ses Environs
COMITE SYNDICAL
Le Jeudi 17 février 2022

Afférents au comité syndical : 42
 Présents 23
 Pouvoirs 3
 Qui ont pris part aux délibérations : 26

Date de la convocation et affichage : 10 février 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 17 février 2022, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, « La Chouette Effraie » place de la mairie sur la commune de Thourry-Ferrottes (77940), sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : Mme Martine PRE et M. Philippe SMORAG ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; *Diant* : Mme Chantal GODON ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT et M. Sofiane REGUIG ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES et Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Salins* : M. Jacky PEPIN ; *Thourry-Ferrottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés :

Blennes : M. Laurent YONNET ; *Chevry en Sereine* : Mme Colette FABRY et M. Didier FOURDRAIN ; *Diant* : M. Lionel VALLEE ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER et M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; *La Grande Paroisse* : M. Jean-Claude GALLOIS ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE et M. Sébastien BORG ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Salins* : Mme Lydia BRUN ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Pouvoirs :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET a donné pouvoir à M. Michel DALIBON, *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE a donné pouvoir à Mme AMOUR-BARRAULT, *Laval en Brie* : M. Patrick CHON a donné pouvoir à Mme Geneviève DALBART.

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président, Damien BUZZI constate que le quorum est atteint. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 14 décembre 2021
- Débat d'orientations budgétaires
- Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Nous vous remercions d'être présents pour ce premier comité syndical de l'année 2022, et nous remercions Monsieur le Maire et nos élus de nous recevoir sur la commune de Thourry-Férottes.

Nomination du secrétaire de séance

M. Damien BUZZI :

En regardant la liste des communes, nous pourrions proposer à Roselyne d'être notre secrétaire de séance pour ce soir... Roselyne... ?

...Oui, ... parfait, merci, Roselyne. C'est donc Madame Roselyne TRUKAN, représentant la commune de la Grande Paroisse qui sera notre secrétaire.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 14 décembre 2021

M. Damien BUZZI :

Je vous propose maintenant d'approuver le compte rendu du dernier comité syndical qui s'est tenu le 14 décembre, qui vous a été envoyé avec les documents de la convocation...

Avez-vous des remarques, des annotations sur ce document qui vous a été transmis ?

Nous allons donc pouvoir passer à l'approbation de ce compte-rendu...

Des questions ? Non... ce compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Nous pouvons donc rentrer dans le vif du sujet de notre réunion de ce soir.

Je vais vous présenter le débat d'orientations budgétaires de cette année 2022...

Monsieur Sofiane REGUIG intervient :

Nous n'étions pas présents au dernier comité syndical, nous voulons donc nous abstenir sur l'adoption du compte-rendu.

M. Damien BUZZI :

Très bien, c'est noté.

Nous l'inscrirons au compte rendu.

Débat d'orientations budgétaires

Nous allons passer au débat d'orientations budgétaires, le DOB, qui vient en amont du vote du budget primitif qui vous sera proposé dans quelques semaines et qui permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Pour rappel, le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, des communes de plus de 3500 habitants des EPCI et des syndicats comprenant au moins une commune de 3500 habitants.

Vous avez été destinataire d'un document qui vient vous donner des éléments sur le contexte général, sur la situation économique et social de notre syndicat.

En ce qui concerne les orientations budgétaires nous pouvons aborder ce volet sous trois points :

- Les orientations budgétaires pour 2022 se résument au maintien des recettes de fonctionnement de 2021 composées pour l'essentiel des cotisations des communes pour 800 000€ et des droits de passage en gare acquittés par les transporteurs pour 110 000€. Les recettes de fonctionnement (cotisations des communes adhérentes n'augmenteront pas si ce n'est la part liée aux évolutions démographiques des communes).

- Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, nous retrouverons notre participation au déficit des lignes régulières pour environ 310 000€ et celle au déficit du TAD pour 150 000€. Les autres dépenses concernent les frais liés à la gestion de la gare routière et de notre future "Maison de la mobilité" ainsi que les dépenses de fonctionnement et communication relatives aux nouveaux services que nous allons progressivement mettre en place en 2022 (location de vélos, autopartage, services à l'intérieur de notre Maison de la mobilité, etc. ...)

- Les investissements liés à la construction de notre Maison de la mobilité ont déjà été inscrits dans les budgets des années précédentes et ont fait l'objet d'un état des restes à réaliser qui sera repris au BS 2022 que nous voterons en septembre ou octobre. Ces investissements ont été financés par les emprunts et subventions également inscrits en RAR ainsi que par de l'autofinancement ; les petits ajustements et nouveaux investissements (achat de vélos, mobilier, etc..) qui seront nécessaires seront autofinancés ou feront l'objet d'un nouvel emprunt qui sera inscrit au BP 2022.

Comme chacun d'entre vous pouvez le vivre au sein de vos communes respectives, le contexte sanitaire tout à fait exceptionnel nous engage à avoir une gestion prudente, une vision rationnelle. En décembre 2021, d'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estiment éprouver des difficultés en termes de recrutement. Paradoxalement, les matériaux et matières premières connaissent une inflation importante qui est malheureusement répercutée sur les réhabilitations ou constructions et c'est d'ailleurs le cas pour les travaux réalisés sur notre maison de la mobilité.

Parallèlement à ces problématiques, il y a une forte hausse du prix du pétrole qui incite certains usagers à réfléchir pour modifier leur mobilité : celles et ceux qui se déplaçaient en véhicule personnel se dirigent vers les réseaux de transport en commun ou l'auto partage qui sont sources d'économie à une échelle tout à fait intéressante.

D'autres s'orientent vers des mobilités douces avec des vélos ou des vélos électriques.

Comme vous le savez, le Sitcome organise la location de vélos. Entre les différentes périodes du Covid, les confinements, la mise en action du télétravail, cette activité a été mise en veille ; d'ailleurs les vélos qui étaient plutôt usagés font l'objet de prêts : À titre d'exemple, quelques-uns sont sur le site de formation des lieutenants de la police nationale à Cannes Écluse. Plutôt que de les laisser vieillir, on a préféré les mettre à la disposition d'organismes qui les utiliseront.

Lors du prochain comité syndical, nous vous proposerons le vote d'une délibération visant à définir la tarification pour la location de vélos électriques dans lesquels le Sitcome va investir. Il y a une véritable recrudescence de l'utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien ; c'est d'ailleurs le mode de mobilité de 4 % des Français même s'il est encore loin de la moyenne européenne qui est de 12 %.

Dans un rapport récent, puisqu'il date du 8 février, remis au ministre délégué chargé des transports de l'industrie, le député à l'origine de ce document appelle à renforcer les aides aux collectivités pour les infrastructures dans une logique de politique transport avec un objectif de 30 € par habitant/ par an de manière à rendre plus effective ces aides et en simplifiant et en clarifiant les dispositifs.

À titre d'exemple, savez-vous qu'Île-de-France Mobilités, dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo dans toute la région, met en place une aide à l'achat pour différents types de vélos quel que soit le lieu de résidence en Île-de-France. Pour un vélo classique à assistance électrique, un vélo pliant avec ou sans assistance électrique, un vélo adapté permettant de répondre aux besoins de personnes en situation de handicap, Île-de-France Mobilités attribue une aide financière de 50 % maximum du prix

d'achat TTC dans la limite de cinq cents euros et 1200 cents euros pour le vélo adapté. D'ailleurs, cette aide est cumulable avec les aides apportées par d'autres collectivités locales.

Parfois, les départements, les intercommunalités peuvent venir en aide avec, à la clé, un coût d'achat moindre pour l'usager.

Avant que l'un d'entre vous ne me pose la question, sachez que notre département malgré la déclinaison d'un plan vélo 2020-2029, n'a pas fait le choix d'offrir une subvention et l'axe de l'aide financière pour l'acquisition de vélo n'a pas été intégrée.

Vous avez été destinataires d'une newsletter à ce sujet, et peut être qu'il sera bon d'y revenir, afin de redonner l'information aux usagers.

Pour revenir d'une manière plus concrète sur le DOB qui vous a été transmis, nous avons voulu mettre en exergue 8 points :

Les deux premiers concernent le budget sur lequel nous allons travailler avec précision et minutie, mais qui a pour ligne directrice de ne pas augmenter les cotisations tout en utilisant les clés de répartition qui existent depuis la création de ce syndicat.

Le troisième point est lié au personnel du TAD qui, comme vous le savez, maintenant depuis plus d'un an, a été transféré à Transdev Interval pour les contractuels et au centre de gestion pour 3 fonctionnaires. En parallèle, les véhicules utilisés dans le cadre de ce service ont été vendus par le domaine et cette vente a permis une recette conséquente.

Quatrièmement la maison de la mobilité : Lors de chaque comité syndical, Michel Dalibon vous fait un point précis sur l'avancée des travaux. Dans quelques jours, la structure sera hors d'eau et hors d'air et les entreprises vont pouvoir prendre possession des espaces intérieurs. Les objectifs fixés sont une livraison du bâtiment pour le début de l'été. Vous avez dans ce DOB les coûts de réalisation, le montant des emprunts et les subventions obtenues.

Le cinquième point aborde le développement des missions de notre syndicat, comme une réflexion sur des modalités de déplacement différentes ; d'ailleurs la commission développement du réseau se réunira ce jeudi prochain pour évoquer l'auto partage, commission qui a été créée au début de ce mandat.

Par ailleurs, nous souhaitons proposer différents services comme le dépôt ou le retrait de colis facilitant ainsi le champ des possibles pour les usagers ou encore créer des partenariats pour valoriser différentes actions au sein de la maison de la mobilité ; qui aura pour rappel un espace commun que nous avons appelé salle des pas perdus au rez-de-chaussée et une salle de réunion à l'étage.

Le sixième point évoque le volet relationnel avec IDFM. Cela n'a pas toujours été très simple de prendre contact avec cette structure parisienne, nous avons dû à de nombreuses reprises taper sur la table, mais nous y sommes arrivés et je dirais même avec brio puisque c'est le directeur adjoint général de l'IDFM qui nous a écouté.

Comme nous avons pu vous l'indiquer, nous faisons partie des 38 réseaux existants en Ile de France. La première année de mandature aura été une sorte de prise de position auprès de l'autorité régionale et l'on peut clairement dire qu'une écoute attentive et privilégiée aura permis au syndicat :

- *D'obtenir une aide financière exceptionnelle supplémentaire de 105 000 €*
- *Une amélioration notoire en quelques jours du TAD.*

Depuis le 31 janvier attendu par tous les élus du territoire grâce notamment à un fonctionnement calqué sur le dézouage comme pouvait le réaliser le Sitcome quand il organisait lui-même ce service, en régie ; c'est à dire que lorsque l'on a une réservation, un véhicule peut effectuer la course, puis une 2e réservation puis une 3e, en sachant que les TAD peuvent être effectués en mutualisant les services, nous avons donc un TAD adapté aux caractéristiques de notre territoire.

Alors qu'avec le système précédemment mis en place, les véhicules étaient bloqués chacun sur chacune de leurs zones, sans pouvoir mutualiser les services entre les zones ; nous avons réussi à mettre en place un TAD qui soit bien plus souple.

Enfin, un bus TAD garanti pour les derniers usagers qui arrivent en gare de Montereau au train de 20h13 avec la certitude que les usagers vont pouvoir rentrer chez eux avec le dernier train desservi, véhicule qui va attendre les usagers en gare, jusqu'à 20 min si le train a du retard ou encore une centrale de réservation à Montereau, avec un interlocuteur qui connaît bien notre région, du local et qui est en capacité de comprendre les besoins de nos usagers et administrés et de les aider sur le territoire pour la prise en compte de leur réservation.

Nous avons parcouru un bien grand chemin et fait face à de nombreuses difficultés.

Tout cela a été le fruit d'une vraie mobilisation des élus du bureau et je veux y greffer le travail collaboratif de notre directrice Sandrine Schmitt.

Enfin, vous avez été destinataires dans vos boîtes aux lettres d'un petit dépliant sur le service, sur l'ensemble de notre territoire, et que nous avons obtenu auprès d'Interval, pour que cette mission soit à la charge financière de l'entreprise et n'affecte pas les finances du syndicat. J'espère que vous avez tous reçu ce petit document qui vient rappeler le mode de fonctionnement de ce service de transports à la demande.

Nous en profitons pour vous distribuer un article qui est paru dans le journal de la République de Seine-et-Marne, qui vient donner des renseignements sur ce nouveau TAD.

Les deux derniers objectifs concernent une meilleure utilisation des outils numériques et transfert d'information aux élus et délégués que vous êtes afin d'être un relais auprès de vos administrés et enfin une ouverture à la discussion avec des élus d'autres territoires intercommunaux que le nôtre.

C'est donc une nouvelle année riche qui s'annonce face à nous et je vous donne désormais la parole pour répondre à d'éventuelles questions ou compléments d'informations.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Effectivement, j'avais quelques questions, car sur le document que nous avons reçu dans les boîtes aux lettres, il n'y a pas d'horaires alors que je pensais que nous allions avoir des fiches horaires, comme nous le faisons avant en régie... je les ai d'ailleurs ramenées avec moi et je vois qu'il est inscrit « horaires libres », cela veut donc dire que lorsque l'on appelle, quelle que soit l'heure.... Enfin, comment ça marche ?

M. Damien BUZZI :

On n'est pas dans un schéma je dirais « réactif à la minute », le délai minimum de réservation d'une heure étant maintenu. Il faut donc réserver au moins 1h avant pour pouvoir obtenir son TAD, mais par contre on est plus dans des horaires imposés, et là est toute la souplesse du système.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Ma 2^{ème} question concerne les arrêts. Sommes-nous toujours pris en charge aux arrêts de bus ?

M. Damien BUZZI :

Oui, le principe reste le même et même si nous avons sur certaines communes bien plus d'arrêts de TAD qu'il n'y a d'arrêt de bus de lignes régulières. Le marquage, souvent, est fait au sol sur la voirie dans un cercle où l'on peut voir le logo du TAD, comme nous venons de le faire pour Noisy-Rudignon.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

On ne peut pas prendre les gens n'importe où ?

M. Damien BUZZI :

Non, tout à fait, nous allons d'ailleurs avoir très certainement bientôt une campagne de marquage car certains commencent déjà à s'effacer.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Parfois à certains endroits, on voit des panneaux avec écrit dessus le TAD, une signalétique qui permet de repérer l'arrêt.

Mme Mélanie MAIROT :

Ma question concerne le dernier train. Vous nous indiquez que le TAD de 20h15 dessert le dernier train, mais nous avons des trains qui arrivent beaucoup plus tard sur Montereau, bien après 20h15.

Madame Geneviève DALBARD :

Oui, de mémoire ce n'est pas le dernier train qui arrive en gare à Montereau.

M. Damien BUZZI :

Alors, oui, effectivement il y a des trains qui arrivent jusqu'à plus de 23h, et lorsque je parle du dernier train, il faut bien sur entendre le dernier train desservi par les bus. Jusqu'à présent, les derniers trains desservis étaient ceux de 18h à 19h ; avec le TAD, nous avons réussi à augmenter l'amplitude de dessertes jusqu'à 20h30 ; dans l'esprit, c'est le dernier train « on va dire d'heure de pointe » de notre région, et non bien évidemment, le dernier train arrivant en gare de la soirée.

Et la nouveauté de ce nouveau service réside également dans le fait qu'il n'y a pas besoin de faire de réservation, le véhicule est à quai, en gare et attend jusqu'à 20h30 l'arrivée du train et des usagers, sans avoir fait de réservations 1h avant.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Avez-vous rencontré des problèmes ou des réactions des usagers ? Avons-nous des remontées ?

M. Damien BUZZI :

Nous avons mis en place nos agents pour vérifier pendant plus de 15 jours tous les soirs qu'il n'y avait pas de couac sur le service rendu, ou éventuellement de faire ressortir les problèmes que nous aurions pu rencontrer.

Il n'est pas simple pour les usagers de changer de mode de fonctionnement du vendredi au lundi qui suit, mais pour l'instant, nous n'avons pas eu d'informations négatives sur la mise en place de ces nouveaux services.

Vous restez également nos interlocuteurs privilégiés pour nous faire remonter les difficultés que peuvent rencontrer vos usagers quant à l'utilisation de ce service, ce qui nous permet d'appuyer nos réclamations et nos demandes de corrections des imperfections du système auprès d'IDFM.

Surtout, n'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques car plus tôt nous avons l'information, plus tôt nous pouvons intervenir et rectifier les bugs qui surviennent.

Et surtout il nous faut des détails. Vous le comprendrez aisément, il est difficile de faire des réclamations sur des actions dont on n'a ni l'horaire, ni le jour, ni la desserte concernée.

Madame Geneviève DALBARD :

Il faut aussi relever le fait que le TAD attend. Car un bus d'une ligne régulière ne va pas attendre.

Lorsque l'on arrive en gare, si le train a du retard, le bus est déjà parti et nous n'avons plus de moyens de rentrer chez nous.

C'est une belle avancée du rendu des services du TAD et il faut le relever.

Cela n'existait plus jusqu'à présent.

Madame Nathalie SOLVAR :

Je voudrais revenir sur le petit prospectus qui a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Sauf erreur de ma part, nous n'en avons pas reçu à Noisy-Rudignon.

M. Damien BUZZI :

Bien sûr, je vais me renseigner mais nous allons rectifier cela et nous allons vous faire parvenir ces plaquettes de com.

Je crois savoir que sur DIANT, ils n'ont pas pu faire de distributions car la mairie était fermée.

M. Jacky PEPIN :

Je voulais vous dire que j'ai fait une permanence à la mairie pour recevoir les réclamations de nos administrés, j'ai quand même eu 17 personnes qui ont arrêté le TAD lorsque cela allait mal, car il faut dire quand cela ne va pas mais aussi quand cela va bien, et ils étaient tous ravis de la nouvelle formule de ce TAD.

Ils ont trouvé cela très très bien et ils ont repris et réutilisent le TAD.

J'ai également la même question que Madame SOLVAR car j'ai été obligé de faire beaucoup de photocopies, nous avons beaucoup d'usagers qui utilisent le TAD sur Salins et nous n'avons pas eu assez de petites plaquettes pour expliquer le fonctionnement du TAD.

Est-ce que nous pourrions en avoir d'autres ?

En tout cas, je voulais signaler qu'il y a vraiment une grosse amélioration ; énorme...

J'ai tout de même un petit point négatif, je l'ai dit la dernière fois et je le redis, il y a toujours des chauffeurs qui roulent trop vite...

M. Damien BUZZI :

Alors, pour le coup, nous avons tout de même un directeur chez Interval qui est très vigilant, et qui n'hésite pas à sanctionner lourdement les conducteurs qui ne respectent pas le code de la route.

De plus, il faut le savoir, c'est l'agent qui est pris en faute qui voit ses points retirés, c'est son permis qui est remis en cause.

M. Jacky PEPIN :

En tout cas, un grand merci pour le nouveau service car c'est vraiment le jour et la nuit.

Mme Mélanie MAIROT :

Pourrions-nous avoir les horaires d'ouverture de la maison de la mobilité, si vous les connaissez déjà ?

M. Damien BUZZI :

Nous allons très certainement rester sur le même schéma de fonctionnement que le petit kiosque que nous avons et que nous tenons à l'entrée de la gare.

C'est à dire du lundi au vendredi de 7h00 à 19h sans interruption ; avec une amplitude qui reste tout de même très raisonnable.

Nous allons également mettre en place de nouveaux services dans la maison de la mobilité, nous sommes en contact avec mondial Relay ; vous savez ceux qui prennent les colis ; nous allons essayer de greffer des petits services pour permettre d'améliorer le quotidien de nos administrés, car nous avons quand même beaucoup d'usagers qui sont très nombreux à utiliser la gare le matin et le soir.

Monsieur Philippe SMORAG :

Ce serait bien aussi de mettre un distributeur de monnaie...

M. Damien BUZZI :

Oui, oui, tout à fait, Alain est en train de regarder et nous essayons de voir comment nous pouvons mettre en place ce service dans la maison de la mobilité.

Nous essayons de voir si nous pouvons offrir la possibilité aux usagers de pouvoir faire des retraits d'argent, et qui viendrait en complément des services qui n'existent pas encore autour de cette gare.

Nous allons essayer dans la mesure du possible d'améliorer la vie des gens qui prennent le train le matin et le soir.

Monsieur Philippe SMORAG :

Est ce qu'il y aura une information ou un affichage qui permettra aux usagers de pouvoir se repérer dans la gare ou de savoir si des retards sont prévus ?

M. Damien BUZZI :

Oui, nous avons également prévu cela, nous relayerons l'information avec des grands panneaux d'affichage qui indiqueront l'emplacement des bus ainsi que les horaires de départ, panneaux qui seront visibles de tous, y compris pendant les horaires de fermeture de la salle des pas perdus.

Monsieur Philippe SMORAG :

Est-ce que nous aurons l'information pour les bus et pour la SNCF ?

M. Damien BUZZI :

Pour les bus, oui, c'est certain ; pour la SNCF, ils ont leur propre panneau d'affichage, et c'est toujours très compliqué de lier un partenariat avec eux ; d'ailleurs, si vous suivez l'actualité, vous pouvez vous rendre compte que sur le territoire un certain nombre de guichets ferment, pas forcément sur Montereau mais sur Morêt ou sur...

Monsieur Philippe SMORAG :

Ou sur Souppes...

M. Damien BUZZI :

Oui, effectivement Philippe, sur Souppes, également.

Nous avons également envisagé de pouvoir vendre des tickets ou des recharges pour les cartes Navigo, mais cela reste extrêmement compliqué, cela nous oblige à créer des régies particulières, et comme c'est encaisser pour la SNCF, cela amplifie les difficultés, au niveau administratif.

Nous avons la volonté, mais il y a également les contraintes qui nous rappellent à l'ordre.

Mme Mélanie MAIROT :

Je voulais vous féliciter, pour la com que vous avez mise en place et vous remercier pour la newsletter que nous recevons tous les mois.

Après, il ne faut pas que l'on perde la communication entre élus mais cette newsletter est vraiment une très bonne chose, et même économiquement parlant.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Je voulais également revenir sur un sujet qui nous tient à cœur.

Nous avons envisagé d'avoir du TAD le vendredi soir et le samedi soir jusqu'à 23h ; ce qui permettrait aux jeunes de pouvoir sortir tout en étant indépendants.

Je voudrais savoir s'il est possible de remettre en place ce service qui était très appréciable pour nos jeunes.

M. Damien BUZZI :

Alors, nous avons effectivement mis en place ce service avec notre régie, mais les coûts engendrés par les heures supplémentaires d'attente des conducteurs dans les véhicules étaient extrêmement élevés, et l'utilisation de ce service que nous avons était tellement faible par rapport au coût dégagé, cela nous a paru financièrement judicieux de l'arrêter.

Nous sommes d'accord que ce service était très intéressant car il permettait aux jeunes et aux moins jeunes de sortir, d'aller au restaurant ou encore au cinéma, en tout cas d'emmener ceux qui le désiraient au Bréau, mais malheureusement ce service n'était que très peu utilisé.

Mme Nathalie SOLVAR :

Nous n'avons pas eu ce service dans nos communes...

M. Damien BUZZI :

Oui, nous l'avons mis en place avant la labellisation du TAD... Mais nous l'avons arrêté au regard du coût et du peu de réservations que nous avons, car nous avons fait une petite étude et le coup d'un transport était « ouah faramineux ».

Mme Mélanie MAIROT :

C'est peut-être quelque chose qu'on pourrait envisager suite à l'ouverture du Majestic.

Il est certain que nos usagers seraient satisfaits d'obtenir ce service pour pouvoir se rendre au théâtre.

Mme Nathalie SOLVAR :

Il est certain qu'avec la fin du COVID, nous espérons que les usagers vont ressortir, car cette période a été tout de même très compliquée à gérer, et permettra à nouveau la sociabilisation.

Mme Mélanie MAIROT et Mme Nathalie SOLVAR :

Il est vrai qu'avant le COVID, il y avait bien plus de punch, et d'interactions sociales.

M. Damien BUZZI :

Je note votre proposition et nous allons nous faire le lien auprès d'IDFM, de manière à regarder comment on pourrait articuler dans le TAD ce rajout.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

J'utilise le TAD très régulièrement, et je constate qu'il est de plus en plus compliqué et difficile de pouvoir réserver. C'est devenu extrêmement problématique.

Avant, lorsque nous étions en régie, c'était très bien, ce sont les agents qui prenaient nos réservations, mais maintenant la réservation est devenue quasiment impossible.

L'application ne nous permet pas de réserver.

M. Damien BUZZI :

Vous le savez depuis début janvier, nous avons fait refaire le système par la société qui s'en occupe, la société Padam, et concrètement il y a eu quelques petits bugs informatiques qui ont induit des problématiques nous obligeant à décaler à début février la mise en place du nouveau système.

Nous avons également fait transférer la centrale téléphonique de Bourgogne sur Montereau, et nous avons réussi à mettre en place un service de téléphonie par Interval qui est effectué par des locaux qui connaissent très bien le territoire.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Oui, mais cela continue même encore aujourd'hui. Nous avons beaucoup de problèmes pour réserver que ce soit par téléphone ou sur l'application...

M. Damien BUZZI :

J'ai moi-même testé à plusieurs reprises les 2 systèmes, et constatez qu'effectivement des problèmes persistaient.

Aussi, et j'insiste, n'hésitez pas à nous faire remonter tous les problèmes qui surviennent avec du détail, de façon à pouvoir les solutionner au fur et à mesure que vous les rencontrez.

Nous en avons déjà parlé mais vraiment, j'insiste, le détail est important, les jours, les heures et le problème que vous avez rencontré.

Vous aurez pu aussi constater que nous sommes sur des horaires pour la centrale téléphonique un peu différents, regardez sur la brochure. Si vous voulez joindre un agent sur le terrain, il vous faut vraiment respecter ces amplitudes horaires.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Oui, les horaires sont de 9h à midi et de 14h à 17h. Il est vrai que ces horaires sont restreints car si on veut prendre un TAD le lundi matin il faut appeler avant 17h le vendredi ; on ne sait pas toujours si on aura besoin d'un TAD, 3 jours avant.

M. Damien BUZZI :

Il vous reste l'application, où là, vous pouvez vous connecter 24h sur 24.

N'hésitez pas, vraiment, à nous faire des mails pour nous informer, car cela appuie nos réclamations auprès d'IDFM.

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

Sur l'application, nous avons des messages nous disant que les véhicules sont réservés, alors que nous savons parfaitement que les véhicules ne sont pas réservés et que les conducteurs ne roulent pas.

C'est l'application qui met en défaut le service en ne fonctionnant pas, ne nous permettant pas de réserver, car bloquant tous les créneaux horaires jusqu'à 3 ou 4h d'attente pour pouvoir avoir un TAD, voir même que le lendemain.

Les chauffeurs roulent à vide, et se plaignent du système...

Mme Natacha FLORES :

... d'ailleurs nous avons appris que nous étions revenus sur un nombre d'usagers dans les véhicules plus importants, et que le système soit-disant permettait à nouveau de prendre en charge 6 personnes dans les véhicules 9 places...

M. Damien BUZZI :

... Effectivement reprenez ce que je vous ai dit précédemment les paramétrages sont en train d'évoluer, et il faut laisser le temps à l'entreprise de s'adapter à ces évolutions.

IDFM voulait que tous les TAD soient sur le même moule et identiques dans toute l'île de France.

Avec nos demandes de modifications qui ont été prises en compte, les informaticiens sont un peu perdus car ils doivent s'adapter à nos demandes d'évolution...

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

... vraiment nous regrettons de ne plus avoir les agents parmi nous dans notre équipe, il est vraiment dommage que les agents soient partis chez Interval.

M. Damien BUZZI :

Ils ont effectivement basculé chez Transdev Interval, nous sommes un syndicat de petite envergure, et pour la carrière de ces agents, il valait bien mieux qu'ils soient repris par ce groupe qu'est Transdev.

Ils y ont gagné autant en qualité de salaire que d'avantages de toutes sortes, formation, comité d'entreprise... ils ont des possibilités d'évolutions qu'ils n'auraient jamais eues avec nous.

Déjà un agent a obtenu son permis bus, ce que nous n'aurions jamais pu envisager.

Bien sûr, ils étaient légèrement inquiets lorsque les transferts ont eu lieu mais aujourd'hui ils sont tous très contents d'avoir rejoint ce groupe professionnel...

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

... en attendant les réservations étaient bien faites, nous n'avons aucun problème d'annulation, toutes les réservations étaient honorées et nous n'avons aucun des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Où en est-on de la limitation du nombre d'usagers dans les véhicules ? Est-ce que le COVID nous oblige toujours à restreindre le nombre d'usagers ?

Mme Djamila AMOUR-BARRAULT :

... Cela expliquerait peut-être que nous ne pouvons pas réserver...

M. Damien BUZZI :

Non, c'est terminé. Nous n'avons plus de restrictions. Les véhicules de 9 places peuvent à nouveau prendre 6 usagers en une seule course. Le cap est passé et bientôt, on enlèvera les masques...

Rires dans la salle

La transmission du débat d'orientations budgétaires est obligatoire.

Dans le doute, je vous propose de vous le faire approuver et ainsi de faire apparaître votre vote dans la délibération qui sera soumise en préfecture.

Nous aurons donc 2 abstentions avec les élus de la commune de Montereau.

Avez-vous d'autres questions avant que je clôture cette séance ?

Mme Chantal GODON et Mme Mélanie MAIROT :

Pourriez-vous nous indiquer la date du prochain comité syndical afin que nous puissions nous organiser sur nos agendas respectifs ? Pourrions-nous obtenir ces dates relativement tôt ?

M. Damien BUZZI :

Nous n'avons pas encore fixé avec exactitude la date du prochain comité syndical.

Toutefois, je peux vous indiquer que celle-ci devrait se tenir le mercredi 23 mars.

M. Michel DALIBON :

Et nous tiendrons une commission finances 15 jours avant, donc soit le 9 ou le 10 mars.

M. Damien BUZZI :

Je voulais encore une fois vous remercier pour l'accueil que vous avez su nous réserver à Thourry.

Merci beaucoup.

La séance prend fin, je vous souhaite bon retour et au plaisir de vous retrouver Lors de notre prochaine réunion. .

La séance est close à 20h30.

Compte rendu approuvé en séance du 23 mars 2022.

Signature Mme Roselyne TRUKAN, secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of a cursive signature.